

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

N : 470 CROISSANT

Date : 16/10/2012

Valable jusqu'au : 15/10/2012

Type de bâtiment : Appartement

Année de construction : 1972

Surface habitable : 67,07 m²

Adresse : DPE_____047001022L

52, rue du Croissant, 44300 NANTES

Diagnosticteur : François GUIHO - BUREAU VERITAS - Atlantis -
8, avenue Jacques Cartier - 44807 SAINT HERBLAIN
Certifié par SGS le 25/10/2007 - CDP-IMM00714
Signature :



Propriétaire :

Nom : NANTES HABITAT

Adresse : 54, rue Félix Faure, 44000 NANTES

Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom : NANTES HABITAT

Adresse : 54, rue Félix Faure, 44000 NANTES

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL, version 15C, estimé à l'immeuble, prix des énergies indexés au 15/08/2010

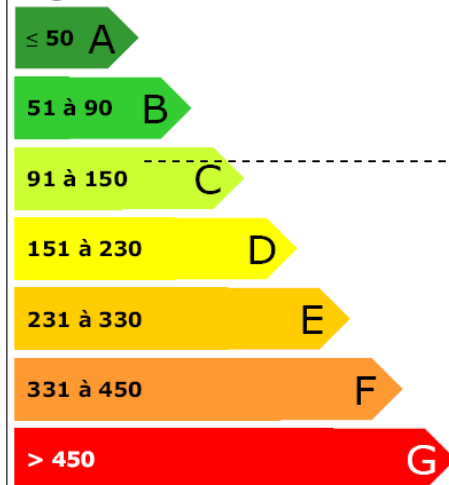
	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	par énergie en kWh _{EF}	en kWh _{EP}	
Chauffage	4808 kWh _{EF}	4808 kWh _{EP}	247 € TTC
Eau chaude sanitaire	2814 kWh _{EF}	2814 kWh _{EP}	148 € TTC
Refroidissement	0 kWh _{EF}	0 kWh _{EP}	0 € TTC
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	7622 kWh _{EF}	7622 kWh _{EP}	395 € TTC

Consommations énergétiques (en énergie primaire)

**Pour le chauffage, la production d'eau chaude
sanitaire et le refroidissement**

Consommation conventionnelle : 113,6 kWh_{EP}/m².an

Logement économe



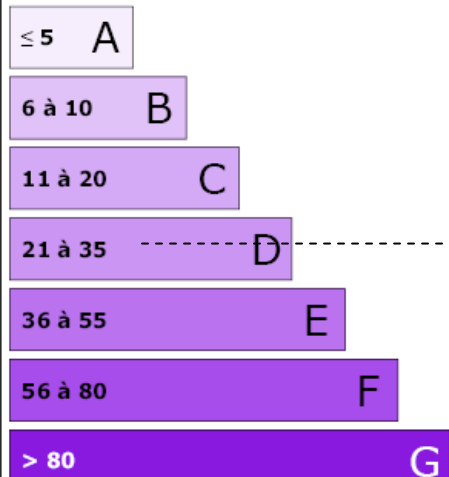
Logement

113,6
KWh_{EP}/m².an

Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 26,6 kg_{éqCO₂}/m².an

Faible émission de GES



Logement

26,6
kg_{éqCO₂}/m².a

Forte émission de GES

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Murs : Panneaux de type sandwich béton isolé par 12 cm de polystyrène	Système : Chaudière collective GUILLOT VARINO gaz installée en 2004	Système : Chauffe bain Saunier Duval Opalia gaz comportant une veilleuse
Toiture : Dalle béton toit terrassé isolée par 10 cm de polyuréthane	Emetteurs : Plancher chauffant eau chaude	Ventilation : VMC simple flux modulée
Menuiseries : Porte avec double vitrage -menuiserie métal Porte opaque pleine -menuiserie métal Fenêtres double vitrage avec volets -lame d'air de 10 mm -menuiserie pvc		
Plancher bas : Sur logement		
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	0 kWh _{EP} /m².an

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :
NÉANT

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique etc...) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La constitution de l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations énergétique du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques travaux d'amélioration visant à réduire les consommations d'énergie du lot loué.

Mesures d'amélioration

Envisager la mise en place d'un système d'eau chaude sanitaire solaire.

Envisager la mise en place d'un isolant en sous face du plancher, dans le vide sanitaire.

Commentaires : Les entrées d'air d'un vide sanitaire ne doivent jamais être obstruées au risque d'engendrer des problèmes d'humidité.

COMMENTAIRES :

Sans objet

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Pour plus d'informations : www.logement.gouv.fr ou www.ademe.fr